



Mairie
ST SAMSON SUR RANCE

FLASH INFOS

Mars 2021 – N°12

Le conseil municipal des jeunes

Un conseil municipal des jeunes sert à mettre en œuvre des projets proposés par des jeunes de la commune. Il permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la commune et de découvrir les principes de base de la démocratie. Il a pour vocation d'initier les jeunes à la vie politique, à la citoyenneté, à la démocratie, aux échanges et aux droits et devoirs de chacun.

*Il les amène donc à la réflexion, à la concertation et au dialogue.
Il permet aussi de développer la solidarité et le civisme.*

Nous avons reporté 2 fois l'élection des jeunes conseillers, l'arrivée du printemps nous permettra d'organiser cette élection dehors s'il le faut ou sous le préau de l'école le samedi 17 avril de 10h à midi. Une réunion d'information sera organisée le 27 mars et un panneau d'affichage près du parking de la mairie a été mis en place.

Pourront participer à cette élection, comme électeurs ou comme candidats, tous les enfants de la commune inscrits en classe de CM1, CM2 ou 6ème. Les dossiers de candidature sont à retirer en mairie et la date limite pour leur dépôt est fixée au mercredi 7 avril à midi. Nous avons déjà quelques candidatures, mais n'hésitez pas à vous engager pour élaborer ensemble et avec des adultes des projets qui vous tiennent à cœur et faire entendre votre voix.

Des expositions en mairie

Donnez votre avis sur les projets de la municipalité pour 2021

Depuis la fin de la semaine, 23 panneaux de bois ont envahi le hall de la mairie. Des photographies, des textes courts et des croquis font le point sur différents projets envisagés par la municipalité pour l'année 2021. Vous y trouverez ainsi des ébauches d'un aménagement du carrefour de la boulangerie, des espaces verts derrière l'école et la salle des fêtes, de la rue du 19 mars et de la rue de l'école et enfin de la Rue de la Ville Gué/la Meffrais.

Ces présentations sont un point de départ à partir duquel vous allez pouvoir vous exprimer et donner votre avis.

La visite est libre aux horaires d'ouverture de la mairie. Si vous souhaitez faire des commentaires sur ces ébauches, des fiches sont à votre disposition ; elles sont à déposer dans une urne disposée à l'entrée.

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour venir en discuter avec un(e) élu(e), par groupes de 5 personnes maximum ; un agenda avec des horaires proposés est à votre disposition dans le hall.

Une exposition de photos des travaux sur la ligne SNCF

Par ailleurs, dans le même hall de la mairie, la SNCF exposera quelques photographies du chantier de rénovation de la ligne SNCF qui vient de se terminer.

Stop aux dépôts sauvages et aux incivilités !

Notre commune dispose d'un environnement exceptionnel qu'il convient de préserver à tout prix. La municipalité met tout en œuvre afin que cette qualité de vie soit maintenue voire améliorée.

Aussi, il appartient à chacun d'entre nous de veiller à la propreté de nos rues et de nos espaces publics. Nous vous rappelons à ce propos que **les masques jetables ne sont pas en papier et qu'ils ne sont pas biodégradables : ils ne doivent en aucun cas être jetés par terre.**

Par ailleurs, très régulièrement, des dépôts sauvages d'ordures ménagères, de gravats et de déchets jonchent les pieds des containers de tri. Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire à la propreté publique, de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement et peut occasionner des accidents (envols, pollution, blessures par du verre brisé...).

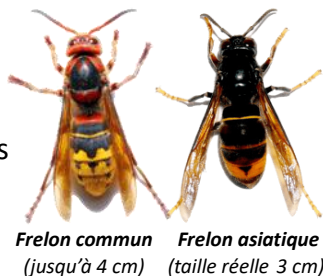
Nous rappelons aux contrevenants que l'article R635-8 du code pénal prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 1500€ d'amende avec confiscation du véhicule lorsqu'une personne effectue un dépôt sauvage en dehors des endroits et des conteneurs prévus à cet effet. Des panneaux seront bientôt apposés près des lieux sensibles pour le rappeler à tous.

Merci à tous de porter une attention particulière à notre cadre de vie.

Luttes contre les frelons asiatiques

Comment le reconnaître ?

Le frelon asiatique, prédateur de nos abeilles, se différencie de son cousin européen par sa taille plus petite, ses pattes jaunes et ses couleurs plus foncées.



Le piégeage des fondatrices

Le principe est de capturer le plus grand nombre de femelles fécondées, capables de construire un nid et de développer une nouvelle colonie. Le piégeage s'effectue sur deux périodes : de mars à juin et de septembre à novembre.

Chacun peut apporter sa pierre et fabriquer ses pièges avec de simples bouteilles plastiques dans lesquelles on mettra 1/3 de sirop de grenadine, 1/3 de vin blanc et 1/3 de bière brune.

Quelle est la marche à suivre si vous découvrez un nid ?



Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à la mairie qui sollicitera l'intervention de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra dans les plus brefs délais. Dinan Agglomération prendra

à sa charge 50% des frais engagés et la commune les 50% restants.

Le coût de la destruction d'un nid peut varier entre 80€ et 170 € si l'opération est réalisée au sol mais peut être nettement majorée si l'accès est difficile et si l'intervention d'une nacelle est nécessaire.